



Conseil de mérite

Adj1/Adj2

Escadron 953 Saint Hyacinthe

RÔLE DU CONSEIL DE MÉRITE (OAIC 13-02 Annexe B)

1. Avant d'accorder une promotion à un cadet au grade d'Adj2 ou d'Adj1, le Cmdt de l'Escadron doit mettre en place un conseil de mérite. Initié par le président du conseil (O Inst ou son délégué), le processus comprend plusieurs étapes, en commençant pas la création d'une liste de critères à être utilisés par les membres du conseil.
2. Les critères d'examen à être considérés sont les suivants :
 - a) Quelles questions poser pendant l'entrevue ;
 - b) Quels critères s'appliquent à l'étude du dossier ; et
 - c) Quelle sera la méthode de notation et quelle sera la priorité de chaque partie du processus de sélection.
3. Le conseil de mérite sera composé des membres suivants :
 - a) Officier d'instruction ;
 - b) Un membre a l'externe de l'Escadron ;
 - c) Un membre du comité répondant.
4. Le conseil de mérite fournira des recommandations de sélection qui sont justes et équitables, tout en donnant aux candidats une rétroaction utile et constructive sur leur rendement.

CRITÈRES DE PROMOTION (OAIC 13-02)

5. Le conseil de mérite en vue d'une promotion apporte de nombreux avantages au corps de cadets, dont les suivants :
 - a) Inciter les cadets à apprendre davantage sur les responsabilités liées à un grade ou à une tâche ;
 - b) S'assurer que le meilleur cadet est sélectionné ;
 - c) Convaincre tous les membres de l'Escadron de cadets qu'ils sont dirigés par les meilleurs cadets possibles.
6. Voici les critères de sélection pour les grades d'adjudant-Deuxième Classe :
 - a) Compter au moins six mois de service au grade effectif de Sgt Section ;
 - b) Voir sa candidature retenue à la suite du processus du conseil de mérite.

6. Voici les critères de sélection pour les grades d'adjudant-Première Classe :
- a) Compter au moins six mois de service au grade effectif d'adjudant-Deuxième Classe ;
 - b) Voir sa candidature retenue à la suite du processus du conseil de mérite.
7. Il est possible de considérer les cadets détenant le grade de Sgt Section et plus, mais qui ne dispose pas suffisamment d'ancienneté dans le grade. Dans un tel cas, un grade intérimaire d'Adj2 ou d'Adj1 est octroyé.

CRITÈRES RELATIFS À L'ÉTUDE DU DOSSIER

8. Dans le cadre du processus, les membres du conseil de mérite évalueront les dossiers de chaque candidat sur différents aspects :
- a) Entrevue d'une dizaine de minutes ;
 - b) Évaluation de la tenue ;
 - c) Examen de la lettre de motivation des candidats ;
 - d) Examen des résultats académiques de l'instruction à l'Escadron du cadets ;
 - e) Examen de tous les rapports de cours du Centre d'instruction d'été des cadets ou rapport d'appréciation du rendement ;
 - f) Taux de présence aux activités obligatoires ;
 - g) Implication dans les activités facultatives de l'Escadron ;
 - h) Notes positives ou disciplinaires pertinentes conservées au dossier ;
 - i) Liste de toutes les récompenses reçues par le candidat, y compris les distinctions et les récompenses nationales.

EXIGENCES RELATIVES À LA TENUE VESTIMENTAIRE

7. Le cadet qui doit passer une entrevue doit connaître d'avance les exigences relatives à la tenue vestimentaire. L'uniforme doit être porté correctement en accord avec l'OAIC pertinente. La tenue pour l'entrevue sera le C2 pour les cadets, le 3b pour le personnel militaire et la tenue de ville pour le personnel civil. Voir l'annexe B pour la feuille d'évaluation de la tenue.

QUESTIONS D'ENTREVUE

8. Les cadets doivent prendre leur temps pour formuler leurs réponses, mais celles-ci doivent être aussi directes que possible. Le cadet peut demander des clarifications au besoin. Il est préférable de donner une réponse complète formulées soigneusement et de façon conviviale et détendue.
9. Si le cadet ne connaît pas la réponse à une question, il est préférable qu'il l'avoue pour que l'intervieweur passe à un autre sujet. L'effet psychologique de ce manque d'informations et l'impact sur les notes du candidat seront ainsi limités.
10. La liste de questions à utiliser par le conseil de mérite lors des entrevues se retrouve à l'annexe C.

DOCUMENTATION

11. La feuille de pointage disponible à l'annexe D doit être compilé par tous les membres du conseil de mérite. Le président du conseil de mérite doit s'assurer que le compte-rendu des décisions est conservé dans un dossier administratif approprié afin d'y faire référence ou d'intervenir en cas de protestation.
12. Il est impératif que tous les membres du conseil de mérite comprennent que les renseignements personnels mentionnés à l'examen des dossiers et/ou processus sont divulgués uniquement dans le but d'évaluer le mérite des cadets.

SÉQUENCE D'ÉVALUATION

13. Le conseil de mérite se réunira à une date fixe afin de procéder aux évaluations des candidats, mais le processus de sélection débutera deux mois avant la nomination. L'annexe A précise la séquence du processus de sélection.

ANNEXE A : HORAIRE DU PROCESSUS

Tâches	Temps	BPR
Rencontre avec les candidats et explications du processus	17 Sept 2016	Capt Doiron
Évaluation des candidats sur le montage d'une parade à tour de rôle	A confirmé	IC Dubé Capt Duchesne
Remise de la lettre de motivation des candidats	5 octobre	Capt Doiron
Conseil de Mérite - Entrevues	A confirmé	Conseil de mérite
Remise des promotions – Parade du commandant	A confirmé	Capt Doiron

ANNEXE B : INSPECTION DE LA TENUE

FEUILLE DE POINTAGE DE L'INSPECTION DE LA TENUE

Nom du cadet : _____ Date : _____

Éléments de l'uniforme / accessoires	Pointage	Commentaires
LA COIFFURE		
Béret et insigne (incluant d'autres coiffures)	/5	
LES VÊTEMENTS DU HAUT DU CORPS		
Écussons (placés au bon endroit et bien cousus)	/5	
Épaulette ou brassard de cadet	/5	
Chemise de cadet à manches courtes / chandail à col roulé	/5	
Veste et ceinture de l'uniforme	/5	
Plaquette d'identité	/5	
LES VÊTEMENTS DU BAS DU CORPS		
Pantalons et ceinture	/5	
LES CHAUSSURES		
Bottes de parade (avec les chaussettes)	/5	
APPARENCE GÉNÉRALE		
Cheveux (incluant ceux du visage)	/5	
Maquillage, bijoux, lunettes de soleil, etc.	/5	
Total	/50	

Remarque. On peut ajouter des commentaires au verso de la liste de vérification.

Nom du membre du conseil : _____ Signature : _____

ANNEXE C : LISTE DE QUESTIONS POUR LES ENTREVUES

1. Jusqu'à présentement, quelles sont vos principales réalisations au Programme des cadets ?
2. Décrivez-nous de quelle façon vous faites valoir votre leadership a l'Escadron?
3. Pourquoi aspirez-vous au poste d'adj1 ou d'adj2 ?
4. Quels sont vos objectifs personnels pour l'Escadron ?
5. Qu'est-ce que vous améliorer apporter de nouveau a l'Escadron si vous êtes sélectionné sur un de ces deux postes ?
6. Quelle est la plus grande force de votre Escadron ?
7. Quel est le rôle de l'adj2 et de l'adj1 dans l'état-major cadet ?
8. Les cadets adj1 et adj2 relèvent de qui et comment fonctionne la voie hiérarchique pour cette position ?
9. Croyez-vous qu'il soit important de réunir tous les cadets-cadres à la fin de la soirée d'instruction pour coordonner les tâches à venir ? Si oui, pourquoi ?
10. Quelles sont vos principales réalisations à l'extérieur du Programme des cadets ?

ANNEXE D : FEUILLES DE POINTAGE

Nom : _____

Date: _____

Lettre de motivation du candidat		
Note	Critères :	Commentaires :
/20	<ul style="list-style-type: none"> • Sans fautes • Pertinent • Visionnaire 	
Évaluation de la tenue du candidat		
Note	Commentaires : (selon la feuille d'inspection détaillée)	
/10		
Questions d'entrevue		
Numéro	Pointage	Commentaires :
1.	/5	
2.	/5	
3.	/5	
4.	/5	
5.	/5	
6.	/5	
7.	/5	
8.	/5	
9.	/5	
10.	/5	
Total :	/50	
Évaluation du comportement durant l'entrevue		
Pointage	Critères	Commentaires :
/ 5	<ul style="list-style-type: none"> • Posture • Capacité à s'exprimer • Capacité analytique • Gestion du stress 	
Évaluation du dossier académique du programme d'instruction du candidat		
Pointage	Critères	Commentaires :
/15	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats d'instruction • Rapport CIEC • Taux de présence • Implication • Mentions • Trophée 	
Note global :		/110

Nom de l'évaluateur : _____